

Demande de permis temporaire avec exemption de surveillance

NOTA – La présente demande ne concerne que les candidats qui ont obtenu une note moyenne d'au moins 90 % à leur examen pratique du Manitoba, mais qui n'ont pas pu trouver de compagnon qualifié. Vous devez joindre à votre demande les résultats de votre examen pratique du Manitoba.

Métier de: Technicien en pose d'ongles Technicien en soins de la peau Esthéticien

Renseignements personnels (en caractères d'imprimerie)

Prénom officiel	Initiale	Nom de famille officiel
Adresse	Ville ou village	Code postal
Téléphone (résidence ou cellulaire)	Téléphone (lieu de travail)	No de télécopieur
Courriel	Date de naissance (année-mois-jour)	NAS

Droits applicables à une demande de permis temporaire – 15,00 \$

Tous les droits sont non remboursables

Renseignements sur le paiement

Tous les paiements non remboursables peuvent être faits par chèque, mandat poste, carte de crédit, Interac ou en espèces au nom du Ministre des Finances. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. Des frais de gestion de 20 \$ sont imposés pour tous les chèques sans provision. Visa Master Card

Nom du titulaire	No de carte de crédit	Date d'expiration
Signature		Date

Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise inscrite	Adresse de l'entreprise	
Adresse	Ville ou village	Code postal
No de téléphone	No de télécopieur	No de cellulaire

Déclaration du demandeur

Je soussigné(e), _____ déclare solennellement que tous les renseignements fournis en appui à ma demande sont véridiques et exacts. Si certains de ces renseignements changent, j'en aviserai immédiatement la Direction de l'apprentissage par écrit. En vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle, si le directeur de la Direction de l'apprentissage est d'avis que le titulaire d'un certificat professionnel a fourni des renseignements erronés ou trompeurs, il peut annuler ou suspendre le certificat professionnel. Je comprends que toute personne qui contrevient sciemment à une disposition de la Loi se rend coupable d'une infraction et qu'après une déclaration sommaire de culpabilité s'expose à avoir à payer une amende maximale de 10 000 \$.

Les renseignements personnels sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée du Manitoba. Toute autre forme d'utilisation ou de communication de renseignements personnels doit être autorisée par l'apprenti ou en vertu de la Loi. Si vous avez des questions ou des commentaires à formuler, veuillez communiquer avec la Direction de l'apprentissage au 204 945 3337 ou sans frais au Manitoba au 1-877-978-7233.

1-877-978-7233

www.manitoba.ca/tradecareers

rev. 12/10

Thompson
118-3 Station Rd.
R8N 0N3
204-677-6346
Fax 204-677-6689

The Pas
305 Fourth St. W
R9A 1M4
204-627-8290
Fax 204-627-8137

Brandon
128, 340-9th St.
R7A 6C2
204-726-6365
Fax 204-726-6912

Winnipeg
1010-401 York Ave.
R3C 0P8
204-945-3337
Fax 204-948-2346